



Extrait du SNES Dijon

<http://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article4180>

Plan d'urgence pour la rentrée 2012

# Le collège Pasteur de Mâcon interpelle l'Inspecteur d'Académie

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Dans les établissements (S1) -



Date de mise en ligne : vendredi 25 mai 2012

---

SNES Dijon

---

**Dans le cadre de la consultation lancée par le SNES-FSU au niveau national pour permettre aux établissements de participer à l'élaboration d'un [plan d'urgence](#) pour la rentrée 2012, le collège Pasteur a adressé ce courrier à l'Inspecteur d'Académie.**

Monsieur L'Inspecteur d'Académie,

Les 6 et 10 février, élus enseignants et parents ont rejeté la répartition d'une dotation insuffisante. La motion présentée jointe à ce courrier et qui a dû être portée à votre connaissance explique les raisons de ce vote.

Par ce courrier, nous souhaitons attirer l'attention de vos services sur des mesures d'urgence à mettre en place dès la rentrée 2012.

En effet, dans leur travail quotidien, les personnels enseignants et de vie scolaire constatent que le climat à l'intérieur de l'établissement se dégrade. Des situations conflictuelles avec des élèves sont de plus en plus fréquentes et difficiles à gérer. Pour preuve, il y a eu au second trimestre 145 exclusions de cours. Il y a eu également 231 heures de retenue et 12 exclusions temporaires de l'établissement. A certaines heures de la journée, l'effectif insuffisant d'assistants d'éducation ne permet pas un traitement adapté de ces différentes situations : il n'y a parfois qu'un assistant d'éducation au bureau.

Nous demandons donc :

- ▶ La possibilité pour l'établissement de recruter un assistant d'éducation supplémentaire à temps complet ;
- ▶ L'implantation sur l'établissement d'un demi poste de CPE pour faire face aux difficultés rencontrées et compenser le fait que Madame Vivier, CPE en poste actuellement, est à temps partiel.

Par ailleurs, la diminution des moyens horaires alloués à l'établissement conduit à l'augmentation des effectifs par classe, notamment sur le niveau 5°. Ceci met en péril l'existence du dispositif DYS d'accueil des élèves souffrant de troubles de l'apprentissage. L'aide pour ces élèves est permise par l'engagement des professeurs, la mise en place d'un travail en équipe pluri professionnelle et des effectifs maintenus à 20 élèves. Les élèves du dispositif actuellement en sixième feront leur rentrée en 5° dans des classes de 28 élèves. Pour les enseignants, cela signifie la fin du dispositif : il sera impossible de suivre individuellement chacun de ces élèves avec toute l'attention et le savoir-faire que cela implique.

Nous demandons donc pour le niveau 5°, des moyens supplémentaires permettant de diminuer les effectifs par classe. Nous serons attentifs aux propositions d'aménagements que vos services pourraient faire mais nous ne nous engagerons pas si cela devait se traduire par une augmentation des heures supplémentaires, déjà en nombre trop important.

Nous demandons qu'une délégation d'enseignants puisse être reçue en audience afin de présenter ces demandes.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, en notre attachement au service public de l'Education Nationale.

Pour la section syndicale du SNES-FSU du collège Pasteur, Romain Morlat